



Les responsables du redressement budgétaire

Les impôts ne cessent d'augmenter à mesure que le déficit diminue, mais il faut viser une réduction durable des taux d'imposition

par David Stewart-Patterson

Conseiller principal, politiques et communications

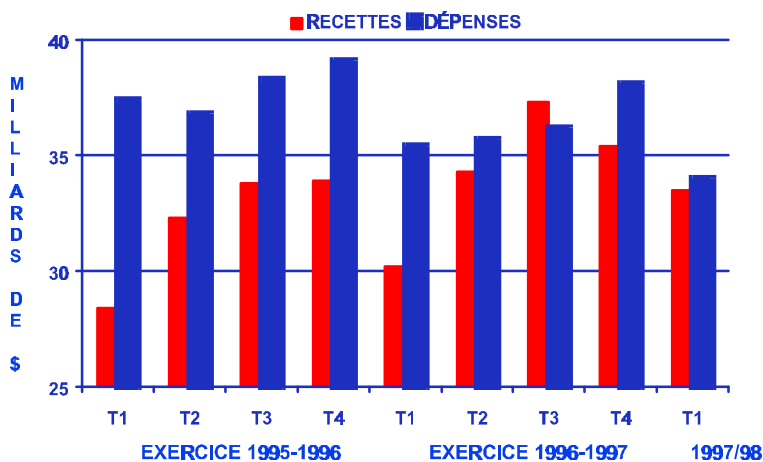
Le ministre des Finances, Paul Martin, n'a pas encore fixé de date pour équilibrer le budget fédéral, mais l'objectif est maintenant à sa portée, peut-être même d'ici la fin de l'exercice en cours. Les progrès remarquables accomplis par le gouvernement fédéral sont toutefois imputables davantage à l'augmentation rapide des recettes fiscales qu'aux réductions de dépenses. Nul ne se plaindra de l'assainissement des finances publiques, mais un recours excessif à l'impôt pour équilibrer le budget n'est passés sans danger.

Nous constatons que la croissance des prélèvements fiscaux s'accélère, alors que le rythme de réduction des dépenses se ralentit. Les recettes comme les dépenses accusent des variations considérables d'un trimestre à l'autre mais, d'après les chiffres du ministère des Finances, les recettes globales se sont accrues d'environ 9 p. 100 au cours du dernier exercice, tandis que les dépenses ne diminuaient que de 6 p. 100.

Une observation plus préoccupante encore, qui ressort bien du graphique ci-contre, est que les recettes ont augmenté de 11 p. 100 au premier trimestre de l'exercice en cours par rapport au même trimestre de l'année précédente, soit à un rythme beaucoup plus rapide qu'il y a un an. De leur côté, les dépenses totales n'ont baissé que de 3,9 p. 100, soit beaucoup moins que l'année précédente. Et il ne faudrait pas oublier qu'une source importante de diminution des dépenses est la faiblesse imprévue des taux d'intérêt actuels, dont le plus gros emprunteur au Canada ne manque pas de bénéficier.

Si la forte augmentation des recettes fiscales reflétait tout simplement l'intensification de l'activité économique -- la croissance des revenus des Canadiens, qui entraînerait naturellement une hausse de leurs impôts --, il y aurait davantage lieu de se réjouir que de s'inquiéter. Mais, malgré tous les beaux discours sur l'absence de nouveaux impôts, le fait est que les administrations publiques continuent d'accaparer une part toujours croissante des revenus des Canadiens. Les impôts directs n'ont cessé d'augmenter depuis quatre ans en proportion du revenu des particuliers.

LE GONFLEMENT DES IMPÔTS



SOURCE : MINISTÈRE DES FINANCES

La baisse des revenus disponibles qui en résulte est due en grande partie au phénomène du changement de tranches d'imposition. L'exemption personnelle de base et les tranches de revenu imposable n'ont pas changé depuis 1992, parce qu'elles ne sont indexées que sur la partie du taux d'inflation qui dépasse 3 p. 100. Il en résulte que même les contribuables dont le revenu augmente moins vite que l'inflation paient davantage d'impôt. Un grand nombre de Canadiens à faible revenu se sont trouvés obligés de payer de l'impôt pour la

Suite ...

BUSINESS COUNCIL ON NATIONAL ISSUES · CONSEIL CANADIEN DES CHEFS D'ENTREPRISE

90 Sparks Street, Suite 806 · 90, rue Sparks, bureau 806

OTTAWA Canada K1P 5B4

Telephone (613) 238-3727 Téléphone · Facsimile (613) 236-8679 Télécopieur

E-mail address bcni@flexnet.com Courrier électronique

septembre 1997

OPINIONS



suite de la page 1 ...

première fois. Et certains analystes prévoient que les revenus disponibles réels continueront de diminuer pendant plusieurs années encore.

Le gouvernement devrait donc viser la réduction des taux d'imposition -- mais pas avant de s'être assuré que cette réduction sera durable.

Cela signifie que, avant toute chose, nous devons rester vigilants sur le plan des dépenses. Les entreprises privées s'efforcent en permanence de mieux servir leur clientèle au plus bas coût possible. Les administrations publiques devraient engager un effort analogue d'amélioration permanente. Cela ne veut pas dire que tout nouveau programme de dépenses doit être exclu, mais les nouvelles initiatives doivent être bien ciblées et financées par la réaffectation des ressources consacrées à des programmes qui ont perdu leur utilité, ou par des gains de productivité.

Ensuite, même si l'objectif doit être de réduire les taux d'imposition, il convient de ne pas baisser les impôts trop vite ni imprudemment. Il faut bien se garder, en particulier, de distribuer un «dividende budgétaire» parce qu'on vient d'enregistrer un modeste excédent pendant une année, surtout si l'année en question a été marquée par une conjoncture favorable -- des exportations vigoureuses, des investissements intérieurs et des dépenses de consommation qui engendrent une saine croissance de l'emploi et une progression des revenus réels dans un contexte de faible inflation, de bas taux d'intérêt et de stabilité de la monnaie.

Le cycle économique est toujours une réalité, et une planification budgétaire prudente doit tenir compte aussi bien des années de vaches maigres que des périodes d'abondance. Nous devrions viser, à tout le moins, l'équilibre budgétaire sur la totalité du cycle économique, même si nos espoirs se résument à éviter une nouvelle hausse des taux d'imposition. Si nous voulons vraiment réduire les impôts de manière durable, il faut mener une politique budgétaire encore plus rigoureuse, en enregistrant des excédents importants pendant plusieurs années.

Nous devons enfin reconnaître que la situation des finances du Canada demeure beaucoup trop dépendante de l'évolution des taux d'intérêt. Les administrations publiques ont réalisé ces dernières années d'importants progrès qui leur ont permis d'être moins vulnérables aux fluctuations de taux d'intérêt, mais notre dette publique est tellement énorme qu'une hausse de 1 p. 100 des taux se traduirait par un milliard de dollars d'intérêts en plus à payer, rien que la première année. L'affectation des excédents budgétaires à la réduction de la dette doit être notre priorité numéro un, car elle a un double effet. En réduisant notre dette, nous devenons moins sensibles aux augmentations futures des taux d'intérêt internationaux et, par conséquent, moins susceptibles de subir des hausses d'impôt sous l'influence des taux d'intérêt. Parallèlement, réduire la dette publique, c'est investir dans les réductions d'impôt futures.

Comme le sait tout propriétaire qui a une hypothèque à payer, la diminution du principal permet de réaliser des économies considérables en intérêts par la suite -- un avantage qui n'est peut-être pas immédiat, mais qui s'accroît avec le temps. Cela n'interdit pas de réduire les impôts à court terme, mais ces réductions ne devraient être envisagées que si leur effet positif sur la croissance économique et les recettes fiscales induites est supérieur aux économies futures de frais d'intérêt, qui elles sont certaines.

Bien des raisons peuvent être invoquées en faveur d'une réduction immédiate des divers taux d'imposition, et l'on nous en rebattra les oreilles au cours des prochains mois. Mais notre but primordial doit être de veiller à ce que la réduction des taux d'imposition soit durable. Au cours des quinze dernières années, le Canada a réussi à réduire graduellement les anticipations inflationnistes du public, qui sont passées des deux chiffres à un très faible niveau. Nous devons maintenant parvenir au même résultat pour les impôts, de façon que les consommateurs non seulement aient plus d'argent dans leurs poches, mais possèdent l'assurance qu'on ne viendra pas le leur reprendre au cours des prochaines années.

OPINIONS est une publication du Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) dont l'objectif est d'offrir aux lecteurs une perspective du milieu des affaires sur divers sujets d'intérêt pour nos membres. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions du CCCE. Vous pouvez faire part de vos questions ou commentaires en communiquant avec le rédacteur d'Opinions, David Stewart-Patterson.